

**FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE
MONCTON**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

**LE VENDREDI 28 mars 2014 À 11h30
Au 63 du Centre Étudiant**

1 - Ouverture de la réunion

Le président indique que le quorum de 25 personnes est atteint et déclare la réunion ouverte à 11h38.

2 - Sélection d'une présidence d'assemblée

Résolution : 4300-FEAG-140328

Il est proposé par Mélanie Morin et appuyé de Kevin Arseneau que l'on nomine Alexandre Levasseur à titre de présidence d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

3 - Sélection d'un secrétaire d'assemblée

Résolution : 4301-FEAG-140328

Il est proposé par Myriam Duff et appuyé de Sébastien Lord que l'on nomine Pierre Losier à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

4 - Adoption de l'ordre du jour

Résolution : 4302-FEAG-140328

Il est proposé par Myriam Duff et appuyé de Guillaume Deschênes-Thériault que l'on adopte l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée à l'unanimité.

- 1 - Ouverture de la réunion
- 2 - Sélection d'une présidence d'assemblée
- 3 - Sélection d'un secrétaire d'assemblée
- 4 - Adoption de l'ordre du jour
- 5 - Adoption du PV de la réunion du 6 décembre 2013

- 6 - Dépôt des états financiers révisés
- 7 - Création d'une fiducie
- 8 - Promesse de don
- 9 - Changement constitutionnel
- 10 - Rapports du CE
- 11 - Autres
- 12 - Fermeture

5 - Adoption du PV de la réunion du 6 décembre 2013

Résolution : 4303-FEAG-140328

Il est proposé par Chloé Forbes et appuyé de Myriam Duff que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 décembre 2013.

2 abstentions

Adoptée à la majorité.

(Il est noté que l'on doit ajouter les noms de famille dans les procès-verbaux)

6 - Dépôt des états financiers révisés

Le directeur général de la FÉÉCUM, Pierre Losier, explique qu'à chaque année la FÉÉCUM embauche une compagnie extérieure pour faire la vérification des états financiers de la FÉÉCUM. Cette année, c'est la compagnie Porter-Boudreau-Hétu qui a été retenue pour ce travail. Cette compagnie a pour mandat de vérifier toutes les entrées et sorties d'argent de la FÉÉCUM dans le but de confirmer qu'il n'y a pas eu de fraude. Ainsi, les chiffres que vous avez dans ce document sont confirmés par cette compagnie. Alors on doit seulement voter le dépôt du rapport, par la suite on peut avoir une discussion sur le contenu.

Résolution : 4304-FEAG-140328

Il est proposé par Guillaume Deschênes-Thériault et appuyé de Samuel LeBlanc que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2012-2013 de Boudreau-Porter-Hétu.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Losier explique qu'avec le surplus enregistré lors de cette année, la FÉÉCUM éponge son déficit accumulé et ainsi passe à un léger surplus accumulé.

7 - Création d'une fiducie

Kevin Arseneau explique que le Centre étudiant est devenu un centre de service géré et utilisé majoritairement par l'Université de Moncton. Il est temps que les

étudiants, qui mettent de l'argent de côté pour cela depuis 1970, possède leur centre étudiant par et pour les étudiants. Ce centre peut être une nouvelle construction ou une nouvelle entente sur celui existant. Pour ce faire, il va falloir de l'argent. Ainsi il serait important que l'on recommence à en mettre de côté pour cela. C'est pourquoi qu'il est important que la FÉÉCUM se dote d'une fiducie pour cela.

Résolution : 4305-FEAG-140328

Kevin Arseneau propose appuyé de Myriam Duff la création d'une fiducie pour pouvoir mettre de l'argent de côté pour le projet d'un vrai centre étudiant soit une maison de la FÉÉCUM par et pour les étudiants en droit et en pratique.

Adoptée à l'unanimité.

Simon Ouellette explique qu'en droit ça veut dire que l'on détient les droits légaux, soit de locataire ou de propriétaire sur celui-ci, et en pratique signifie que les étudiants puissent faire ce qu'ils veulent dans celui-ci sans avoir à demander la permission ou être dérangés par les employés de l'Université de Moncton.

Sébastien Lord demande où l'argent va provenir pour cette fiducie.

Simon Ouellette lui indique que l'on retient une somme de plus de 300 000\$ de la promesse de don effectuée à la campagne excellence qui sera un bon début. Cette somme va être expliquée plus en détail au prochain point.

Moncef Lakouas demande est-ce qu'il y a une clause de temps.

Simon Ouellette lui explique que cela existe et que l'on devrait en mettre une lors de la création de cette fiducie.

Moncef Lakouas indique que l'on doit avoir cette clause

Simon Ouellette dit que si on n'a pas encore ce centre étudiant d'ici 10 ans, ce projet sera un échec et que l'on devra passer à autre chose.

Sébastien Lord demande à l'assemblée si on doit mettre tout le 300 000\$ ou une partie de celui-ci.

Myriam Duff et Valérie Mallard croient que la somme au complet devrait être déposée dans cette fiducie.

Moncef Lakouas dit qu'il est inquiétant d'investir encore de l'argent puisque l'on a déjà mis 3,9M\$ dans de quoi qui nous a rien donné. Kevin Arseneau explique que la FÉÉCUM a fait une demande officielle à la direction de l'Université pour qu'il nous rembourse cette somme. Il reste à voir comment on peut aller en chercher de cette somme.

Emilie Haché indique que l'on n'est pas obligé de toute prendre cette somme d'argent, s'il en reste au bout du processus, c'est encore meilleur. Simon Ouellette indique que l'on devra investir également dans du soutien professionnel pour les négociations et la bataille pour obtenir un centre étudiant par et pour les étudiants.

Résolution : 4306-FEAG-140328

Kevin Arseneau propose, appuyé de Moncef Lakouas que les surplus de cette année (2013-2014) soient investis dans cette fiducie.

2 abstentions (Sébastien Lord et Pascale Chiasson)

Adoptée à la majorité.

Sébastien Lord se demande si on doit tout le mettre dans le fonds de fiducie. Il aimerait voir qu'une partie de ces argents soient retournés aux étudiants d'aujourd'hui.

Emilie Briand demande ce qu'il aimerait faire avec cela.

Sébastien Lord indique qu'il aimerait bien voir une somme des argents, de 5000 à 10 000\$, investis maintenant pour se garder un peu de flexibilité.

Guillaume Deschênes-Thériault indique qu'il n'a pas de problème à mettre tout le surplus dans cette fiducie.

Moncef Lakouas explique qu'il serait intéressant d'avoir un fonds de bourse.

Kevin Arseneau dit que l'on doit investir à long terme pour avoir un vrai projet de centre étudiant, pas ce que l'on a présentement.

8 - Promesse de don

Résolution : 4307-FEAG-140328

Kevin Arseneau propose, appuyé de Chloé Forbes que l'on retire officiellement le 346 672\$ qui reste à payer à la campagne excellence et que l'on mette cette somme dans la fiducie.

Abstention : Moncel Lakouas (Il explique son abstention car il trouve que c'est une somme importante pour mettre au complet dans la fiducie.)

Adoptée à la majorité.

Moncef demande d'où provient cet argent. Pierre Losier explique que la FÉÉCUM avait fait un engagement de 1,1 million lors de la campagne excellence de l'Université de Moncton en 2005. Ce don était fait en prévision de la phase deux du centre étudiant. Puisque la situation actuelle du centre étudiant qui est complètement gérée par l'Université de Moncton, on retenait les paiements. Ce don était échelonné sur plusieurs années, mais les trois derniers paiements n'ont pas été faits. Malgré cette retenue, les vérificateurs externes n'ont pas le choix de passer ces paiements à la dépense lors des années en question. Donc l'argent est déjà dans notre compte de banque et n'influencera aucunement les états des finances de la FÉÉCUM.

9 - Changement constitutionnel

Kevin Arseneau demande s'il y a une objection que l'on vote les changements constitutionnels en bloc ; soient les cinq qui concernent la constitution ensemble et celle pour Codiac Transpo par la suite. Puisque personne ne s'objecte, on va procéder comme cela.

Kevin lit les 5 questions concernant la constitution.

Question 1

Acceptez-vous que la FÉÉCUM clarifie et corrige sa constitution, avec le seul changement notable étant le changement de son nom officiel de « Fédération des étudiants et étudiantes du Centre universitaire de Moncton » à « Fédération des étudiantes et étudiants du Campus universitaire de Moncton »?

Les changements portés à la constitution sont de l'ordre du nettoyage, soit :

- a) Réparer des coquilles et problèmes de format.
- b) Réparer les non-sens créés par les corrections passées (un article corrigé mais pas un autre qui serait aussi affecté).
- c) Ajuster le texte pour refléter les façons de faire déjà en place (ex. : que le directeur général présente le budget, que président et secrétaire d'assemblée ne soit pas un rôle joué par la même personne, etc.)
- d) Clarifier le texte là où il est trop vague ou vide de sens.
- e) Changer le mot « Centre » par le mot « Campus » dans le nom de la Fédération, ce qui l'ajuste avec la réalité de la nomenclature présente à l'Université sans pour autant changer notre sigle, marque de commerce ou domaine de site web, et le féminiser selon l'usage courant, soit « Fédération des étudiantes et étudiants » au lieu de « Fédération des étudiants et étudiantes ».

Question 2

Acceptez-vous que la FÉÉCUM fasse les changements suivants à sa constitution pour augmenter le pouvoir démocratique de son Assemblée générale? Soit :

-Que l'Assemblée générale régulière ait le pouvoir de déterminer les orientations générales de la FÉÉCUM et de définir ses priorités (au lieu du Conseil d'administration).

-Que trois Assemblées générales régulières aient lieu par année avec un quorum de 1,5% des membres, ou 60 membres, en plus de l'Assemblée générale administrative (quorum : 25 membres) restreinte aux pouvoirs de l'A.G.A. tels qu'ils existent déjà.

-Que soit réduit le nombre de signatures nécessaires pour convoquer une Assemblée générale spéciale de 8% des membres à 5%.

OBJECTIF : Augmenter le pouvoir démocratique de chaque étudiant.e sur le campus. Dans cette structure, les étudiant.e.s ont une voix réelle et peuvent guider le C.A. et le C.E. pendant leur mandat. On se rapproche d'une démocratie plus véritable.

Question 3

Acceptez-vous que le Conseil d'administration de la FÉÉCUM incorpore une session de questions et commentaires ouverte à tous les membres de la Fédération à l'intérieur de ses réunions?

Déjà à l'essai au C.A., de façon volontaire, mais ce n'est pas encore obligatoire. La session de questions/commentaires ne peut pas, dans les règlements présents, être inscrite au procès-verbal non plus.

Question 4

Acceptez-vous qu'au Conseil d'administration de la FÉÉCUM, les vice-présidences n'aient ni droit de vote, ni droit d'appui, seulement droit de proposition et d'amendement, et que la présidence, agissant aussi comme présidence d'assemblée, n'est que le droit de trancher en cas d'égalité?

Cette mesure aussi est à l'essai présentement et fonctionne bien. L'idée est simple : Pour encourager la discussion et le débat au Conseil d'administration et lui donner plus de pouvoir (donc plus de pouvoir à vos associations de faculté), le Comité exécutif (la présidence et les vice-présidences) ne pourra plus arriver avec des idées toutes cuites, les proposer, appuyer et voter pour elles en bloc, un bloc qui pouvait théoriquement faire pencher la balance dans les cas plus controversés. Les membres de l'exécutif pourront encore faire des propositions, mais devront chercher l'appui et les votes de vos représentant.e.s de faculté/école. La présidence de la FÉÉCUM deviendra de facto présidence d'assemblée avec droit de trancher en cas d'égalité, comme il est normalement le cas dans d'autres Conseils d'administration sur la planète.

Question 5

Acceptez-vous que les membres du Comité exécutif de la FÉÉCUM (présidence et vice-présidences) puissent devenir étudiant.e.s à temps partiel pendant leur mandat pour donner plus de leur temps à la Fédération?

Pour l'instant, les membres du Comité exécutif doivent être étudiant.e.s à temps complet. À noter que ces derniers et dernières devront tout de même être étudiant.e.s à temps complet pour se présenter aux élections, et qu'ils et elles ne seront jamais dans l'obligation de devenir étudiant.e.s à temps partiel. Il est cependant déjà arrivé, qu'un.e membre de l'exécutif veuille donner plus de temps à la Fédération pour faire avancer des dossiers de taille, mais ne pouvait pas en raison de sa charge de cours. Cet amendement offrirait cette option.

Kevin indique également que ces cinq questions ont toutes été acceptées en référendum.

Résolution : 4308-FEAG-140328

Il est proposé par Kevin Arseneau et appuyé de Myriam Duff que l'on adopte ces changements constitutionnels

1 abstention (Jonathan Duguay)

Adoptée à la majorité.

Moncef Lakouas demande si on tombe à temps partiel, est-ce que l'on cotise ses frais à temps plein. Kevin Arseneau indique que oui.

Guillaume Deschênes-Thériault indique qu'il y a un petit problème lorsqu'un étudiant devenu à temps partiel veut se présenter.

Kevin Arseneau lit la question de **Codiac Transpo**.

Acceptez-vous qu'un frais afférent de 100\$ soit ajouté à votre facture universitaire pour donner à chaque étudiant libre accès pour un an au service d'autobus de Codiac Transpo sur présentation de la carte étudiante?

Cette question a été rejetée en référendum par un pourcentage de plus de 83%.

Résolution : 4309-FEAG-140328

Kevin Arseneau appuyé de Henry Gray propose que l'on entérine cette position.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution : 4310-FEAG-140328

Samuel LeBlanc propose, appuyé de Simon Ouellette que l'on continue à travailler pour trouver une offre intéressante et d'améliorer le transport en commun pour les étudiants.

Adoptée à l'unanimité.

Jonathan Duguay demande s'il est possible d'avoir le même genre de programme mais sur une base volontaire. Emilie Haché lui répond que Codiac Transpo nous a déjà indiqué que non.

Moncef Lakouas indique que le CE va faire un suivi sur la question volontaire.

10 – Rapports du CE

Kevin explique son rapport.

Média - VP

Tournée provinciale et des AGA

...

Sort de la cause étudiante et aller vers un mouvement étudiant.

Simon ...

Interrompu par la manifestation venant d'étudiant contre le 63.

Emilie...

11 - Autres

a- Arts

Mélanie Morin de la faculté des Arts et représentante des Arts au CA de la FÉÉCUM lit un document qui a été adopté à l'unanimité au conseil d'administration de leur association étudiante. Voici le texte :

DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION ÉTUDIANTE DES ARTS DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE MONCTON

Attendu que l'AÉACUM représente deux composantes des Arts : les Arts et les Beaux-Arts;

Attendu que les Arts et les Beaux-Arts sont des composantes distinctes;

Attendu que les Arts et les Beaux-Arts emploient une méthodologie distincte pour effectuer leurs travaux et leurs recherches;

Attendu qu'il y a un seul poste de vice-présidence externe au sein de notre association pour représenter cette dualité;

Attendu qu'une vice-présidence externe qui émane des Beaux-Arts est peu familière avec les enjeux des Arts;

Attendu qu'une vice-présidence externe qui émane des Arts est peu familière avec les enjeux des Beaux-Arts;

Attendu que les deux disciplines méritent une représentation adéquate au sein des diverses associations étudiantes sur le campus;

Attendu que l'Association étudiante des Arts du Centre universitaire de Moncton désire demeurer intègre;

Attendu que certains enjeux évoqués lors des rencontres étudiantes touchent parfois exclusivement les étudiants des Arts ou des Beaux-Arts;

Attendu que la variété de ces deux disciplines distinctes n'est pas bien représentée à la Fédération des étudiantes et étudiants du Campus universitaire de Moncton;

Attendu que ces deux disciplines représentent une grande part des programmes fondamentaux de l'Université de Moncton;

Attendu que ces deux disciplines ont des préoccupations distinctes qui méritent de se faire valoir au sein de la FÉÉCUM;

Nous, les étudiants de l'AÉACUM, demandons qu'il y ait deux postes de vice-présidence externe au sein de notre association afin qu'il y ait une représentation adéquate de cette dualité aux Arts.

Nous demandons que la FÉÉCUM alloue deux représentants de l'AÉACUM sur son Comité Administrateur.

Ces deux représentants doivent être élus selon la dualité au sein de notre association, c'est-à-dire que nous désirons avoir un poste de vice-présidence externe des Arts et un poste de vice-présidence externe des Beaux-Arts afin d'offrir une représentation adéquate de la population estudiantine membre de l'AÉACUM.

De la part des étudiantes et étudiants de l'Association étudiante des Arts du Centre universitaire de Moncton.

Suite à la lecture de ce texte, Mélanie Morin propose que la FÉÉCUM reconnaisse la dualité distincte des Beaux- Arts et leur donne un siège à son CA.

Alexandre Levasseur explique l'article 13a de la constitution de la FÉÉCUM. Pour avoir un siège au CA, il faut créer une association étudiante des Beaux-Arts d'abord. Ainsi, la proposition de Mélanie Morin n'est pas recevable.

Une discussion sur cet article a lieu.

Résolution : 4311-FEAG-140328

Mélanie Morin propose, appuyé de Claudie Landry que l'AGA de la FÉÉCUM reconnaisse qu'il y a une dualité distinguée aux Arts soit les Arts et les Beaux -Arts.

Adoptée à l'unanimité.

Sébastien Lord demande pourquoi il est nécessaire pour les étudiants des Arts d'avoir deux votes. Mélanie Morin explique que ce n'est pas tous les points discutés au CA que les représentants peuvent apporter dans le conseil pour une discussion. Donc dans ces cas-là, il est important que les Arts et les Beaux-Arts soient représentés même s'ils n'ont pas deux votes. Kevin Arseneau ajoute qu'il est évident que la réalité entre ces deux composantes est vraiment différente.

Myriam Duff demande c'est quoi cette proposition apporte de plus.

Mélanie Morin indique que c'est un premier pas vers une dualité dans leur faculté.

Alexandre Levasseur indique que cela va indiquer au CA leur ligne de pensée pour la dualité.

Moncef Lakouas indique qu'il serait bien de s'entendre sur un vote avant la réunion pour éviter des divisions au CA même. Il appuie un vote mais deux représentants.

Myriam Duff indique que c'est problématique puisque le monde n'a pas le droit de parole autre qu'à la période de question. Alexandre Levasseur explique qu'un membre du CA peut donner son droit de parole à une autre personne.

Alexandre Levasseur demande que l'on garde la discussion sur la proposition.

Kevin Arseneau demande le vote

12 - **Fermeture**

Kevin Arseneau déclare la clôture de la réunion à 13h20

Alexandre Levasseur
Président d'assemblée

Pierre Losier
Secrétaire d'assemblée